

1

Secher, Jacques Marie Max, Edouard, Gustave.  
Id. au 10<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> état le 10<sup>e</sup> ou 30<sup>e</sup> m. 63677

+ 30.10.14 aux paroissiens d'Uccle ~~à Lampernisse~~ (moyen  
à l'origine du chemin de fer Dendermonde. Neupont <sup>tombé dans</sup> près du km. 5  
soit depuis F. B. N° 376 - lecture I 8 le 876.  
exh<sup>e</sup> et transporté au cem<sup>a</sup> com<sup>al</sup> d'Quaregnon.

elle. q. par n<sup>o</sup> 0. 61 : dem. lieu n<sup>o</sup> (Fl. 376) 25.11.19.  
elle<sup>r</sup> Pecker (chambre des députés) à Ls<sup>b</sup>.  
dem. de ne pas faire d'exh<sup>is</sup> dans un rayon  
de 200 m. à partir de la pierre tombale de  
Jacques Secher, placée actuellement sur le  
lieu de la sépulture. 25.11.19.

E/3759

Ls<sup>b</sup> E. 3759<sup>a</sup> 31-1-20 Question. 10<sup>e</sup> l. 2<sup>e</sup> B<sup>o</sup>  
E. 3759<sup>b</sup> 31-1-20 fiche Q.M. id

En retour questionnaire : corps poss. quelques  
rense<sup>ns</sup> (7-2-20)

Ls<sup>b</sup>. E. 3759<sup>c</sup>, le 8.3.20 au C. n<sup>t</sup>: dem.  
accès au sujet du serg.-maj. Bart.

Ls<sup>b</sup>. 1<sup>e</sup> l. 8221 le 3-3-20 au Comité Sécurité I  
en communication pour exécution lettre, transmise  
par M<sup>me</sup>, de elle<sup>r</sup> Pecker, 129, rue de l'Échar-  
monie à Anvers par laquelle il dem. d'être prévenu  
lorsque le S. S. M. opérera des exh<sup>is</sup> endans le rayon

F. S. p.

le 200 m. de l'emplacement de la pierre tombale de  
son fils

S/lieut. Bodenr. & Sib. vu et pris en  
note n° S. 8221. 15-3-20.

Sib E 3759<sup>e</sup> 9-5-20 au Cap<sup>n</sup> Qm:  
dem: suite au R<sup>e</sup> E 3759<sup>e</sup> du 31-1-20:

Sib E 3759<sup>e</sup> 9-5-20 au Gent Bodenr :  
dem reus<sup>t</sup>.

Secheturz n° 585 du 18-5-20: donne lieu exact

Q. M. 10<sup>e</sup> ligne, 26/100 - fiche en rebus.

E-3759<sup>e</sup> du 5-6-20 au Q.M. 10<sup>e</sup> ligne: dem reus<sup>t</sup>  
concerné un Baert, Camille

Q. M. 10<sup>e</sup> ligne. 11-6-20: donne reus<sup>t</sup> concerné un  
Baert, Camille.

F. 3759<sup>e</sup> du 24-6-20 à l'abt Baert Camille, 10<sup>e</sup> l. - dem.  
reus<sup>t</sup> une lieu de t et d'z.

n<sup>e</sup> E. 3759<sup>f</sup> du 24-6-20 à l'abt Baert, rebus<sup>t</sup> le  
1-7-20: incertain au sujet.

2

Secher, Jacques  
volgar 10<sup>e</sup> L<sup>o</sup> 2<sup>e</sup> Bon 2<sup>e</sup> L<sup>o</sup> m<sup>t</sup> 636.41

E 37598-10 7-20 au Colonel 10<sup>e</sup> ole lignes dem.  
situation de l'adjoint Baert

Q<sup>dt</sup> 10<sup>e</sup> ligne - q25% du q-8-20 : n° Baert aurait  
parlé au 8<sup>e</sup> ligne.

L 12820 du 4-9-20 au Sect I : dem. exp. en vue  
d'identification et date à laquelle opération se fera

L 13276 du 2-10-20 au Sect I : dossier  
effectuer nouvelles recherches pour retrouver  
l'homme (10 annexes)

Mdm o.61/20598 du 14/10/20 dem : ex. et croquis  
indiquant empl<sup>et</sup> exact tombe

abb : Pecker, rue de l'Harmonie, 124 Anvers  
dem : renseigné sur le tract d'exp. dans sa prison  
repas son fils.

E.C. 28434 du 18-11-20 à Mdm ni ad ni cd n<sup>o</sup> 4  
été établis. Gramm : croquis indiq : l'empl<sup>et</sup> de la tombe

Mdm o.61/ P.914 du 1-12-20 ; dem : si tombe a été repêché

E/C 30140/4-12-20 à Mdn, tombe du n°  
ci èté repérée (fiche R. n° 378) La tombe porte  
inscription : Sépulture confiée à la Famille  
Pécher, avocat auditeur honoraire Amiens.

E 3759<sup>b</sup> du 13-1-21 au S<sup>e</sup> T dem, rappel  
circonstancié relatif aux grottes de l'ile

E 3759<sup>c</sup> du 21-1-21 à Diest - dem. lieu d'  
du fils du D<sup>r</sup> Pécher.

E 3759<sup>d</sup> 27/1/21 rappelle de toute urgence le n° E 3759<sup>a</sup>

E 3759<sup>b</sup> 27/1/21 à S<sup>e</sup> I dem d'urgence tous les renseignements  
concernant lieu d'acte et rappel n° E 3759<sup>b</sup>

aff : Broeys docteur et Bourguignon de Diest le  
29-1-21 déclare sans être contraint au nom de Pécher Jacob  
et de son fils Broeys Ernest - indique sur plan emplacement  
approximatif de la tombe. (B)

X E 3759<sup>e</sup> - 5-2-21 à Mdn - env. croquis et  
un rapport du C<sup>nt</sup> du S<sup>e</sup> T au sujet  
des recherches effectuées pour retrouver la tombe du n°

E 3759<sup>m</sup> 5-2-21 à à N° Pécher - recherches tombes  
continuent - suppose que le corps serait exhumé et transféré  
vers un autre lieu.

Pecher, Jacques

(3)

mle 63671

\* ~~E 3759 n° 1771 - 1-2-21 - recherches sans résultat  
nouvelles recherches se feront (8)~~

abdn. 0.61 95554 du 3-3-21 : lettre de l'E.M.A.  
tombé à l'ancienne voie des Travailly, par l'ag. 3<sup>e</sup> D.A.,  
sur l'établissement du chemin de fer Decauville, le  
long du chem. de fer Elouport-Dixmude - celle tombe située  
près du R.m. 5 n'a pas été touchée.

E 3759<sup>m</sup> 14/3/21 au P<sup>o</sup> professeur Verremans dans institut  
St Remacle Spaclot dem plan indiquant emplacement  
de l'ancienne voie Decauville avec indication des tombes  
qui s'y trouvaient, si les tombes ont été déplacées dem.  
où les corps ont été réinhumés

E 3759<sup>m</sup> 14/3/21 au Cap<sup>n</sup> L<sup>e</sup> Dendal attaché au service des  
bâtiments milit. de la P.F.L. dem plan indiquant emplacement  
de l'ancienne voie Decauville avec indication des tombes, si elles  
ont été déplacées dem où les corps ont été réinhumés.

E 3759<sup>n</sup> - 24-3-21 - à M<sup>r</sup> Verremans - Transmet  
copie de la note E 3759<sup>m</sup> qui ne stipulait  
pas l'endroit où cette voie était posée - Il s'agit  
du Decauville qui se trouvait le long du Chemin de fer New  
Dixmude

Cap<sup>e</sup> Cont<sup>e</sup> Denain - 17. 8. 21 poss. pas le plan document  
l'emplacement de l'ancienne voie Decauville avec  
indications des tombes - dem à s'adresser à l'abbé Gregoire

M<sup>e</sup> l'Abbé L. Kerremans 28. 4. 21 : ne possède aucun  
ensemble

E<sup>r</sup> 3759<sup>e</sup> 11/4/21 au 10<sup>e</sup> de l. dem. adresses du Colonel ~~Amiet~~  
et du C<sup>t</sup> Berger

E<sup>r</sup> 3759<sup>P</sup> 11/4/21 à M<sup>e</sup> l'Abbé Gregoire dem. ren<sup>ts</sup> concernant  
l'emplacement des tombes des milit. & le long de l'ancienne voie  
Decauville dans la région comprise entre les Km 4 et 6 du ch. de  
Nieuport à Dixmude et ren<sup>ts</sup> utiles permettant de retrouver  
les sépultures des corps qui ont dû être exhumés lors du plateau  
du Decauville effectué vers le début de l'année 1915

E<sup>r</sup> 3759<sup>I</sup> 11/4/21 à M<sup>e</sup> l'Élumonier Beyben dem. mêmes  
ren<sup>ts</sup> qu'à l'Abbé Gregoire

E<sup>r</sup> 3759<sup>2</sup> 15/4/21 au C<sup>t</sup> Claeys recherches en vu de  
retrouver la tombe sont restées infructueuses enquête  
continue

10<sup>e</sup> de l. 13/4/21 ne possède pas les adresses demandées  
(E)

M<sup>e</sup> Beyben 12/4/21 possède pas les ren<sup>ts</sup> concernant  
le déplacement des corps (E)

# Pecher, Jacques.

(A)

Abbé Grégoire - 21-4-21 - ne peut donner aucun  
constat concernant l'emploi des tombes situées entre  
les Km 4 et 6 de chemin de fer Neuport-Diamond (E)

E 3759<sup>1</sup> du 4-5-21 au Génie, 3<sup>e</sup> D. D. - dem.  
act<sup>st</sup> act<sup>es</sup> du Colonel Simonet et du C<sup>t</sup>  
Berger.

E 3759<sup>1</sup> du 11-5-21 au Secr<sup>e</sup> Sainte, Bruxelles -  
dem. nom et act<sup>st</sup> act<sup>es</sup> des sergts français  
diers de la 1<sup>e</sup> D. D. et de la 4<sup>e</sup> D. D. au  
début de 1915.

E 3759<sup>u</sup> du 11-5-21 à la D<sup>r</sup> G<sup>e</sup> de l'aumônerie  
du culte catholique, rue de la Poste, 113,  
Schaefferbeek - dem. nom et act<sup>st</sup> act<sup>es</sup> de  
l'aumônier de la 5<sup>e</sup> D. D. ayant succédé  
à l'aumônier m<sup>sr</sup> A. Grégoire au début de  
1915.

Génie 3<sup>e</sup> D. D. n° 22179 du 25-8 donne act<sup>es</sup> du Colonel Simonet et du C<sup>t</sup> Berger (c)

E 3759<sup>w</sup> du 21-5-21 au Colonel Simonet, Génie  
T. S. L. - dem. à quel endroit on a  
réintumé les corps que l'on a exhumé  
au début de 1915 le long du ch. de fer  
Neuport - Diamond.

F.3759<sup>e</sup> du 21.5.21 au Génie - 6<sup>e</sup> D.A - demand  
nom et adr<sup>ses</sup> act<sup>es</sup> de 2 grades et de  
5 hommes ayant participé aux tra-  
vau<sup>s</sup> d'une voie Deauville au début  
de 1915.

2<sup>e</sup> Colonel Lacoste 23/5/21 possède aucun ren<sup>se</sup> concernant  
ceux faire savoir qui pourraient donner plus de ren<sup>se</sup> (E)

1<sup>e</sup> Corps des corps de transmission R<sup>es</sup> du régiment 19/5/21  
n'a pas d'information que des exhumations aient été faites  
pour le placement de la ligne Deauville fait faire qui  
pourrait donner des ren<sup>se</sup> (E)

Chamoniens Cath, Brux, 27/5/21, demand<sup>re</sup> de l'autorité  
provinciale à la 3<sup>e</sup> D.A au début de 1915 mais simple  
transcription, ~~des ren<sup>se</sup>~~ lui ont été demandés (E)

Chamoniens Cath, Brux, 27/5/21, demand<sup>re</sup> de l'autorité  
provinciale, demander noms des familiers qui l'ont emplacé

3<sup>e</sup> D.A 2/6/21 demand<sup>re</sup> liste des agents Blanchardiers nos 1<sup>er</sup> et  
2<sup>nd</sup> et au début de 1915 (E)

Acte 061 C/21582, 6.6.21, demand<sup>re</sup> document pour  
suite valuer. Dem<sup>re</sup> résulte enq. concernant lui d'<sup>Y</sup>

# Pêcher Jacques

11<sup>le</sup> 63671.

**AD**

E 3759<sup>Y</sup> du 17-6-21 au S<sup>e</sup> G<sup>e</sup> de la 4<sup>e</sup>  
circonscription en<sup>e</sup> - dem. rents<sup>b</sup> conse  
lés ex<sup>c</sup> qui ont eu lieu entre le  
1<sup>er</sup> Jun. 4 et 6 du ch. de fer vien  
port - Diemude ou décret de 1915.

E 3759<sup>Z</sup> du 17-6-21 au S<sup>e</sup> L<sup>e</sup> - dem. Le nom  
de l'officier de la Polonne et Ambulance  
de la 4<sup>e</sup> Fd. d. vers la fin de 1915  
et ou décret de 1916.

E 3759<sup>a</sup> du 21-6-21 au Sec<sup>b</sup> I dem. rents<sup>b</sup> conse l'emplacement des tom  
bes des milit. le long de l'ancienne voie Beuville pres du  
ch. de fer Vieuxport à Diemude ou exhumés de ce lieu

E 3759<sup>b</sup> du 21-6-21 a. Néan. tombe pas trouvée - reb. continent

E 3759<sup>c</sup> du 21-6-21 au 1<sup>r</sup> sergt major Chabot 10-6-21 dem. si il  
pourrait se rendre sur place prédiquer l'emplacement tombe

Génie 3<sup>e</sup> R. Q. - 20-6-21 - ne possède aucun rents<sup>b</sup>  
concernant les ex de la longe du ch de fer Vieuxport  
Diemude. Le Cnept. Windal et le L<sup>e</sup> Gailly  
pourraient peut être fournir les rents<sup>b</sup> demandés.

S.I. 23.6.21, N. fournit aucune indication concernant  
les tombes de belges à la long de la voie Decauville.

E. 3759<sup>e</sup> du 28.6.21 au Brig<sup>t</sup> Jacques H.M. avenue  
de la Couronne, Bruxelles - dem. rend<sup>t</sup> com<sup>e</sup>  
les travaux d'exhumation.

Brig<sup>t</sup> Major Chabot le 25.6.21 donne rend<sup>t</sup> et est prêt à se  
rendre sur place afin d'indiquer le lieu.

E. 3759<sup>e</sup> du 7.7.21 au Cdt 1<sup>r</sup> Génie P.D.T. dem. adm.  
act. du Capit<sup>t</sup> Cdt Brouhon et du d<sup>t</sup> de réserve Antoin.

3 D. et Génie de la 9.2.21 12/7/21 donné adresses des  
noms de Brouhon et Chabot et c.

Cdt P.D. n° 5018<sup>e</sup> le 20.7.21 - Le génie 5<sup>r</sup> D. qui a établi la voie  
Decauville derrière et le long du Ch de la et qui a probablement procédé à  
des exhumations - la Col. Comb. 5<sup>r</sup> D. a fait des exhumations en 1915 le long  
du Beverdijk entre les routes Hamseattle - Eerwacht et Boitsbeek -  
Eerwacht et les corps ont été mis au cimetière de Boitsbeek. Reçu 10/7/21  
(Ann.)

Service de Santé de l'armée n° M/26.503 - 28.7.21  
l'officier d'administration Penasse a assumé la  
gestion de la colonne d'ambulance de la 5<sup>r</sup> D.A  
du 3.1.1915 au 1.8.1918. (8)

6

Sécher Jacques

N° 63671.

AD

E 3759<sup>e</sup> du 10-8-21 au S.H. Mainguet, 7<sup>e</sup> I-  
dem. qui a fait les ex d et le regroupement  
des 200 soldats allemands d vers le Km 5 et 6 du ch.  
de fer Nieuport-Dixmude et si parmi ces  
tombes allemandes il n'y avaient pas de soldats  
belges.

E 3759<sup>e</sup> du 10-8-21 au serg<sup>t</sup> Jacques - rap<sup>t</sup> E 3759<sup>e</sup> du  
22-6-21.

E 3759<sup>i</sup> du 10-8-21 au C<sup>e</sup> C<sup>c</sup> Bronthon, rue Belle-ville  
22, Liège - dem. rens<sup>t</sup> conc<sup>t</sup> les travaux d'ex d  
et l'endroit où les cadavres ont été re'd.

E 3759<sup>f</sup> du 10-8-21 au 2<sup>e</sup> de réserve Antier, rue  
Basse Chaussée, 22, Liège - dem. rens<sup>t</sup> conc<sup>t</sup>  
les travaux d'ex d et l'endroit où les cadavres ont  
été re'd.

E 3759<sup>b</sup> du 10-8-21 au 1<sup>e</sup> du Génie - 5<sup>e</sup> D. G. - dem.  
rens<sup>t</sup> conc<sup>t</sup> les travaux d'ex d et l'endroit où  
ces cadavres ont été re'd.

E 3759<sup>b</sup> du 10-8-21 au St. Ternesse, H.M. Wolweke  
- dem. une liste nominative des m<sup>es</sup> ex d pas  
la colonne d'ambulance de la 4<sup>e</sup> D. G. pour  
être re'd ou e<sup>e</sup> Boithouche.

E. 3759<sup>m</sup> du 40-8-21 au 4<sup>e</sup> T. dem. à faire des  
rech<sup>es</sup> dans le c<sup>r</sup>e de Boitsbeuke, afin  
d'y retrouver le corps du sold. Téches Jacq

Hop. milit. Bruxelles 27, 8/21 le xerq. Jacques a été démobilisé  
le 1/7/21. Ignore son adresse actuelle (E.)

2<sup>e</sup> Cenasse 12/8/21 n'a pas été chargé de faire procéder à  
des exhumations pendant qu'il était attaché à la  
C. et. 4<sup>e</sup> D. et.; n'a pas assisté à des exhumations du cimetière  
de Boitsbeuke (E.)

2/2<sup>e</sup> Mainquet S<sup>r</sup> T. 4001 11/8/21 le 2<sup>e</sup> Bodene a procédé  
à l'inhumation des 200 allemands qui étaient sur le terrain  
5 et 6 du c. de fer Nieuport-Dixmude, d'après lui aucun  
sold belge n'a été trouvé parmi ces allemands (E.)

2<sup>e</sup> de réserve Anten - 14-8-21 - porte aucun document  
sur l'événement en question; - il n'en a jamais eu  
connaissance - le placement de la voie Decauville, date  
de décembre 1915 et non du début de cette même année,  
sinon de l'été de 15 époque à laquelle a été fait  
le premier placement du Decauville auquel il n'a  
pas participé (E.)

Cap<sup>n</sup> Ct. Bronkhorst 10-8-21, N. porte aucun renseignement  
au sujet de ces tombes. (E.)

# 7. Pécher. Jacques.

m<sup>me</sup> 63641.

E: 37592. 10. 9. 21. à l'adm<sup>e</sup> de la  
G<sup>e</sup> bie du Service Santé Brux. dem<sup>me</sup> de l'ad<sup>e</sup> actuelle de : Jacques, Sergt.

Adm<sup>e</sup> Service de Santé Brux. 17-9-21, Transm. réponse de  
l'off. gestionnaire de l'U<sup>e</sup> bie de Brux. Belin a signé l'acte  
du lug<sup>t</sup> Jacques. (E)

H<sup>r</sup> Geni<sup>s</sup>, 17-9-21, Transm. note de renseignement  
du bapte du geni<sup>s</sup> Huygh. Il ne se rappelle pas  
qui une fois fut fait. Il peut dormir sans  
croquer du beurre. (E)

E: 3759 p du 20-12-21 au S.I. - dem. un rapport circon-  
stancié sur la découverte de la t<sup>e</sup> et l'identification  
du mort.

S<sup>e</sup> I n° 74.87 28/12/21 envoi rapport détaillé conc<sup>t</sup>  
exhumation, le corps a été reconnu par M<sup>r</sup> Pécher (père)  
et par le docteur Van De Wyer il a été trouvé à 14.50 m  
au N et à 4 m du chemin de fer sous le parapet d'une  
ancienne tranchée, le corps a été restitué le 17-11-21 à  
la famille, envoi dossier (17 annexes) (E)

S<sup>e</sup> I n° 661 du 13-3-22 envoi P.V. et exhib<sup>on</sup> n° 1350 en  
double (S).

Vol. 8/ M. le 3-8-21 envoi liste laquelle  
renvoi en mil<sup>me</sup> à Perruyse le 30.10.21. (R)

R.S. 5366, 2.10.11, Au S<sup>r</sup> J., En comm. J. P. et  
les P.V. d'end pour faire concorder les n<sup>o</sup>s de aperage.

S<sup>r</sup> J., n<sup>o</sup> 2943, 4.10.11, En retour J.P. et P.V. n<sup>o</sup>  
1350 en double, rectifiés.

B.I. 116 Du 20.10.11 à Mme Transm.  
D'osier, constitué en vice de requérir  
la déclaration, judiciaire, de st.

Mémo acte N° 2232 du 14.8.11. Le décret déclaratif  
de t. du nommé Pecker J. M. M. R. C. a été rendu  
le 15.6.11 par le Tribunal de l'Univers, et est transmis  
à ses registres E. C. de l'Univers (L. C.)